



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E117038

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2024

ÉDITÉ LE 09/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/10/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RC 301 340 584 05698

Siret : 301 340 584 05698

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62155128

Assurance Responsabilité Civile :
XL INSURANCE FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

Sigle : CGST SAVE
ALLÉE DES MOUSQUETAIRES
Z.A. LA PLAINE
47520 LE PASSAGE

Téléphone : 05 53 47 09 27
Portable :

Fax :

Site Internet :

E-mail : agen.homeservices@engie.com

Responsabilité légale :
ROULET FRANCIS DIRECTEUR D'AGENCE

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/09/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	14/09/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	10/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.